



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 octobre 2020

Les politiques charbon des acteurs de la Place financière de Paris : premier rapport ACPR/AMF de suivi et d'évaluation

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation des engagements climatiques des acteurs de la Place de Paris annoncé en juillet 2019, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) publient les conclusions des travaux menés spécifiquement sur les engagements « charbon » des banques, assurances et sociétés de gestion françaises, ainsi qu'un certain nombre de préconisations. Le rapport global sera publié en fin d'année 2020.

Les politiques charbon des acteurs de la Place financière de Paris : premier rapport ACPR/AMF de suivi et d'évaluation

 Télécharger le contenu

Annexes

[↓ Télécharger le contenu](#)

SUR LE MÊME THÈME

[S'abonner à nos alertes et flux RSS](#)

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat et finance durable (CCFD)



PRISE DE PAROLE

FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert Ophèle, président de l'AMF - Colloque du Conseil scientifique de l'AMF : " Reportings extra-financiers en Europe " - Mercredi 8 juin 2022



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02